

FORMULAIRE PAR LEQUEL TOUTE DEMANDE, ENVOI, OU NOTIFICATION SONT
INTRODUITS AUPRÈS DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DU D.N.F.

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 1 article 2

Formulaire et documents annexes à envoyer à l'attention de l'Inspecteur Général du DNF à l'adresse reservesnaturelles@spw.wallonie.be ou par courrier recommandé au 15, Avenue Prince de Liège, 5100 Namur (Jambes).

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du demandeur: Gestionnaire agréé : Oui/Non

Nom et prénom, fonction :

Adresse postale :

L'ENVOI, DE LA DEMANDE OU DE LA NOTIFICATION CONCERNENT :

- Une demande de reconnaissance comme réserve naturelle ou cavité souterraine d'intérêt scientifique
 - Premier envoi (*Documents à joindre : formulaire de demande de reconnaissance, plan de gestion, formulaire d'avis d'impact complété par le demandeur ; envoi à effectuer avant le 1^{er} mars*)
 - Transmission des informations ou documents manquants sollicités par l'administration (*dans les 30 jours de l'envoi par l'inspecteur général du DNF de la liste des informations ou documents manquants*)
 - L'envoi de la preuve du renouvellement des droits du gestionnaire sur des parcelles en réserve naturelle ou cavité souterraine d'intérêt scientifique en vue d'une prolongation de la reconnaissance du Gouvernement (*envoi à effectuer avant le 1^{er} mars de l'année civile qui précède l'expiration de la reconnaissance à prolonger*)

- Une demande de subvention :
 - Pour la gestion ordinaire (*Documents à joindre : formulaire de demande de subvention et déclaration de créance selon les modèles arrêtés par le Ministre ; envoi à effectuer avant le 1^{er} mars de l'année civile qui suit l'année où la gestion ordinaire a été accomplie*)
 - Pour des dépenses extraordinaires pour le suivi biologique, le maintien, le développement, ou la restauration de la qualité biologique d'une réserve naturelle ou d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique, ou l'accueil du public dans les réserves naturelles ou les cavités souterraines d'intérêt scientifique (*Documents à joindre : formulaire de demande de subvention selon les modèles arrêté par le Ministre ; envoi à effectuer avant le 1^{er} mars de l'année civile*)
 - Pour l'acquisition de droits réels sur des terrains afin d'en solliciter la reconnaissance comme réserve naturelle ou cavité souterraine d'intérêt scientifique

- Une demande d'agrément comme gestionnaire (*courrier libre à annexer avec les informations requises aux articles 19 et 20 de l'AGW*)

- Un rapport périodique de gestion (*envoi à effectuer avant le 15 janvier de l'année civile qui suit l'expiration d'un délai de trois ans après le précédent rapport périodique de gestion*)

- Une modification des statuts du gestionnaire agréé ou de sa capacité à assumer les missions qui lui sont confiées (*envoi à effectuer dans les trente jours de cette modification*)

- Une notification de la nomination ou de la modification de l'identité d'un conservateur d'une réserve naturelle ou d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique
 - Identification de la RN ou CSIS concernée : Nom :

- Un autre type d'envoi, de demande ou de notification. Description :
.....
Annexe éventuelle à joindre :

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 établissant des modèles-types de plan de gestion, de rapport périodique de gestion, de formulaires de demande, d'envoi ou de notification, de déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER